

Multi-actifs • Garanti/protégé

Ecofi Capital Garanti 2029

Offrir aux porteurs de parts, investis sur la totalité du cycle d'investissement, un fonds bénéficiant d'une garantie de capital à l'échéance et la possibilité de participer partiellement à l'évolution d'une allocation d'OPC ISR*** gérés par Ecofi. À l'échéance du 19 avril 2029, l'investisseur dispose d'une garantie de son capital à 100 %.

Classification SFDR

Article 6

Horizon d'investissement

19 avril 2029

Profil du fonds

**Avoir à l'échéance du 19/04/2029
une garantie de 100 % du capital****

Risque*

1 2 3 4 5 6 7

Objectif de gestion

Le FIA a pour objectif :

- de disposer d'une garantie du capital** égale à 100 % de la valeur liquidative de référence constatée le 18 avril 2024 ;
- de bénéficier partiellement de l'évolution d'un portefeuille dynamique d'OPC gérés par Ecofi.

Ecofi Capital Garanti 2029 en bref...

Le FIA est exposé à une allocation évolutive d'OPC gérés par Ecofi y compris des actifs monétaires.

L'objectif de gestion est réalisé grâce à :

- un mécanisme de contrôle de la volatilité permettant de ne pas dépasser (en moyenne) le niveau de 4,5 % sur la durée de placement recommandée ;
- une allocation dynamique d'OPC ISR***.

Lors de variations brutales de la volatilité des marchés, ce mécanisme, réalisé sur la base des 20 ou 60 derniers jours, induira un ajustement éventuellement retardé.

Univers d'investissement

L'allocation du panier de fonds est dynamique et composé d'OPC gérés par Ecofi***. La pondération varie en fonction des opportunités de marché, de notre scénario macroéconomique et de l'analyse de l'espérance du rendement/risque par fonds.

Le gérant adapte l'allocation tout au long du cycle d'investissement. En contrepartie de la garantie de capital à 100 %, la performance de la stratégie est minorée d'une décote forfaitaire annuelle.

Conditions pour bénéficier de la garantie du capital à 100 %**

- Pour bénéficier de la garantie à 100%**, le porteur devra conserver ses parts jusqu'à l'échéance du 19 avril 2029 et souscrire avant le 18 avril 2024.
- En cas de revente avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesuré a priori, la valeur liquidative pourrait être inférieure et occasionner le cas échéant une moins-value non chiffrable par anticipation pour le porteur.

Une gestion dynamique et engagée

Les OPC que composent l'allocation dynamique intègrent, au-delà de l'analyse financière, une analyse des pratiques Environnementales, Sociales et de Gouvernance (ESG) des émetteurs cotés et des États. Au-delà d'une approche responsable, cette gestion a pour objectif de permettre une meilleure maîtrise des risques.

Dans un univers incertain, Ecofi Capital Garanti 2029, c'est une gestion active et une garantie de votre capital à l'échéance du 19 avril 2029.

Frédéric LEROY

Gérant multi-actifs depuis 1993



* L'indicateur synthétique de risque SRI (Synthetic Risk Indicator) va de 1 (risque faible) à 7 (risque élevé). La catégorie de risque indiquée n'est pas garantie et est susceptible d'évoluer dans le temps. Tous les risques ne sont pas toujours intégralement pris en compte par l'indicateur de risque. Les autres risques liés à l'investissement sont indiqués dans la section « Principaux risques » du Prospectus.

** Garantie du capital net investi à hauteur de 100 % de la valeur liquidative du 18/04/2024 pour les parts souscrites avant le 18 avril 2024 et conservées jusqu'au 19/04/2029 inclus. Il est par ailleurs précisé que la garantie du capital à hauteur de 100 % de la valeur liquidative du 18/04/2024 a un coût qui vient impacter la performance financière potentielle de ce FIA. Veuillez vous référer au prospectus complet du fonds.

*** 100 % ISR selon la méthodologie d'Ecofi. Parmi ces fonds, 7 OPC ont aussi obtenu le Label ISR d'Etat (au 30.11.2023).

Processus d'investissement

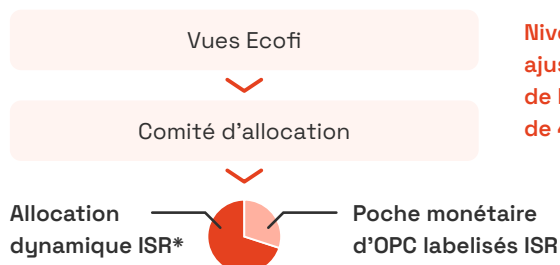
01 Sélection de l'univers d'investissement

L'allocation du panier de fonds est dynamique et composé de parts ou d'actions d'OPC ISR*** gérés par Ecofi

02 Sélection des titres

L'estimation des rendements attendus et risques encourus détermine le choix des différents supports d'investissement en fonction des anticipations émises par les analystes d'Ecofi.

03 Portefeuille évolutif



* L'allocation évolutive d'OPC peut déjà être exposée à des actifs monétaires.



Ecofi, en bref

- Filiale du groupe Crédit Coopératif, banque de l'économie sociale et solidaire, groupe BPCE
- 50 ans d'expertise en matière de finance durable
- 1^{ère} société de gestion, entreprise à mission
- Une offre de gestion complète sur toutes les classes d'actifs
- Une gestion de conviction avec la prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance dans ses pratiques d'investissement.

Avantages

- Le porteur bénéficie à la date d'échéance d'une valeur liquidative égale à 100 % de la valeur liquidative de référence (hors (i) commissions de souscription et/ou de rachat et (ii) des éventuels impacts liés à la fiscalité).
- La stratégie consiste à participer partiellement à la performance d'une allocation évolutive d'OPC d'Ecofi, tout en bénéficiant d'un mécanisme de contrôle de la volatilité à 4,5 % sur une longue période. Ceci permet de réduire l'exposition de l'allocation en cas de hausse de la volatilité ou, au contraire, de l'augmenter en cas de baisse de la volatilité, dans la limite de 100%.
- Le porteur bénéficie d'un potentiel de diversification sur plusieurs classes d'actifs. Compte tenu de la contrainte de volatilité, cette diversification sera limitée sur les classes d'actifs présentant le plus fort potentiel de performance (à titre d'exemple : les marchés actions).
- 50 ans d'expertise en matière de finance durable

Inconvénients et risques

- La garantie du capital est conditionnée à la conservation des parts jusqu'à la date d'échéance et à la condition d'avoir souscrit avant le 18 avril 2024. Aucune garantie en capital ne peut être assurée pour les investisseurs qui ne conservent pas leurs parts jusqu'à la Date d'Echéance.
- La variation brutale de la volatilité en cas de marchés perturbés peut rendre la composition du portefeuille évolutif inadéquate. En effet, lors de variations brutales de la volatilité des marchés, le mécanisme de limitation de la volatilité, réalisée sur la base du maximum des 20 ou 60 derniers jours, induira un ajustement éventuellement retardé.
- Les poids relatifs de l'allocation sont déterminés de manière discrétionnaire par Ecofi. Ainsi l'allocation peut être totalement concentrée sur une seule classe d'actifs ou un nombre réduit de classes d'actifs.
- En contrepartie de la garantie du capital, la performance retenue du portefeuille Evolutif est minorée d'une décote forfaitaire annuelle.
- Risque de gestion discrétionnaire, d'utilisation des produits complexes, de liquidité lié aux contrats d'échange, juridique, liquidité, marché, action, taux, contrepartie, lié à la gestion des garanties, liés aux évolutions réglementaires, durabilité.

Caractéristiques

Code ISIN : FR0000441180

Forme juridique : FIA de droit français

Classification SFDR : Article 6

Dépositaire/Conservateur : Caceis BANK

Valorisateur : Caceis FUND ADMINISTRATION

Société de gestion : Ecofi

Garant : BNP PARIBAS

Date de création : 28 juin 1996

Devise de valorisation : Euro

Zone géographique : Internationale

Indice de référence : Néant

Conditions de souscriptions/rachats : Chaque mercredi avant 09h00 et exécutés à cours inconnu, sur la valeur liquidative établie le jeudi suivant l'exécution. Règlement J+2

Frais de gestion : Directs : 0,50 % max. TTC de la valeur liquidative de référence x le nombre de parts - Indirects : 1,50 % max. TTC de l'actif net

Commissions de souscription : Néant

Commissions de rachat : Non acquise : 4,50 % (TTC) max. de la valeur liquidative x le nombre de parts - Acquise : 0,5 % (TTC) max. de la valeur liquidative de référence x le nombre de parts. Néant durant la période de monétarisation comprise entre le 15/12/2023 et le 18/04/2024, et après le 19 avril 2029.

Contact : +33 (1) 44 88 39 00 - contact@ecofi.fr

Document non contractuel. Le présent document ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.

Conformément à la réglementation, toute souscription devra être précédée d'une évaluation de l'expérience, de la situation et des objectifs du Client. Il est recommandé, avant tout investissement, de lire attentivement le prospectus complet (et en particulier le Document d'Information Clé ou DIC) de l'OPC. Les documents d'informations périodiques des OPC sont tenus en permanence à votre disposition chez Ecofi Investissements 12 boulevard de Pesaro CS 10002 - 92024 Nanterre Cedex ou sur notre site internet www.ecofi.fr. Ecofi Investissements est susceptible de détenir des liens d'intérêt (notamment gestionnaire ou distributeur) ou de détenir des positions sur les OPC ou les valeurs mentionnées. Cet OPC n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Ecofi Investissements est agréée par l'AMF (<http://www.amf-france.org/>) sous le n°GP97004 en date du 07/02/1997.

GRUPE
CREDIT COOPERATIF

